

Paris La Défense, le 22 mars 2019

## Option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions

Assemblée générale mixte du 22 mars 2019

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'Elior Group (la Société) du 22 mars 2019, par l'adoption des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> résolutions, a décidé de distribuer un dividende de 0,34 euro par action, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et a offert aux actionnaires, sur la totalité du dividende, une option pour le paiement de ce dividende en numéraire ou en actions nouvelles.

Le prix de l'action remise en paiement du dividende est fixé à 11,73 €, soit à 95 % de la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant la date de l'Assemblée Générale, diminuée du montant net du dividende, le cas échéant arrondi à deux décimales après la virgule au centième supérieur, conformément aux dispositions de l'article L. 232-19 du Code de commerce.

Les actions nouvelles auront une valeur nominale de 0,01 euro, porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018. En conséquence, elles seront, à compter de leur émission, entièrement assimilées aux actions ordinaires composant le capital social de la Société.

Elles feront l'objet d'une demande d'admission sur le marché Euronext à Paris dès leur émission sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Les actionnaires qui souhaiteraient opter pour le paiement du dividende en actions disposent d'un délai compris entre le 29 mars 2019 et le 8 avril 2019 inclus pour en faire la demande auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende ou pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la Société, à son mandataire (BNP Paribas Securities Services).

En conséquence, tout actionnaire qui n'aurait pas opté en faveur du paiement du dividende en actions au terme de ce délai percevra le paiement du dividende en numéraire.

Conformément à la décision de l'assemblée, il est précisé que chaque actionnaire ne pourra exercer cette option que pour la totalité du dividende.

Si le montant du dividende net pour lequel l'actionnaire a exercé l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, il pourra obtenir le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces à la date d'exercice de l'option.

La livraison des actions nouvelles pour les actionnaires qui auront opté pour le paiement du dividende en actions interviendra le jour de la mise en paiement du dividende versé en numéraire, soit le 16 avril 2019.

[eliorgroup.com](http://eliorgroup.com)

### Avertissement

Le présent communiqué constitue le document d'information requis en application des articles 212-4 (4°) et 212-5 (5°) du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que de l'article 18 et de l'annexe III de l'Instruction n°2016-04 du 23 octobre 2016.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public de vente ou d'achat de titres financiers.

Le présent communiqué et tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et règlements applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et règlements applicables.

L'option relative au versement du dividende décrite ci-dessus n'est pas disponible pour les actionnaires résidant dans tout pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions relatives à cette option qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions nouvelles de la Société, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire relative à la Société, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et sa situation financière, il convient de se référer au Document de Référence d'Elior Group pour l'exercice clos le 30 septembre 2018, disponible sur son site Internet, [www.eliorgroup.com](http://www.eliorgroup.com).

---

### **À propos d'Elior Group**

Créé en 1991, Elior Group, un des leaders mondiaux de la restauration et des services, est aujourd'hui le restaurateur de référence dans le monde de l'entreprise, de l'enseignement et de la santé, ainsi que dans l'univers du voyage.

Désormais présent dans 15 pays, le Groupe a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 6 694 millions d'euros. Ses 132 000 collaborateurs et collaboratrices accueillent chaque jour 6 millions de convives dans plus de 25 000 restaurants et points de vente. Leur mission est de prendre soin de chacun grâce à des solutions de restauration et des services personnalisés pour une expérience consommateur innovante. Particulièrement attentif à sa responsabilité sociétale, Elior Group est adhérent au Global Compact des Nations unies depuis 2004, dont il a atteint le niveau *advanced* en 2015. L'exigence professionnelle de ses équipes, leur engagement quotidien pour la qualité et l'innovation, et leur attachement à proposer un moment privilégié s'expriment dans la signature « Time savored ».

Pour plus de renseignements : <http://www.eliorgroup.com> Elior Group sur Twitter : [@Elior\\_Group](https://twitter.com/Elior_Group)

---